

## La syntaxe de *ja* antéposé au XII<sup>ème</sup> siècle

Richard Ingham, Birmingham City University

Dans cette intervention nous soutenons que la syntaxe asymétrique de *ja* notée par Ingham (2005, à par.) dans la prose du XIII<sup>ème</sup> siècle existait déjà au siècle précédent. Une analyse des textes poétiques et en prose du XII<sup>ème</sup> du corpus CoRPTeF montre que *ja* invertissant se retrouvait dans les énoncés affirmatifs aussi bien que négatifs, alors que *ja* non-invertissant se limitait aux énoncés négatifs. Dans environ 110 exemples de *ja* antéposé en proposition principale avec sujet exprimé recueillis dans ce corpus, ont été relevés trois cas de figure, à savoir :

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| (1) (Atant un po), ja t' avra il.                     | Eneas 2, p.85, v.8725 |
| (2) Ja nel porra huem sormonter.                      | Eneas1, p.5, v.154    |
| (3) (Il pot aler la u il voldrat): ja hom nel verrat. | Lapidfp_, p.104       |

La quatrième possibilité, celle d'un énoncé affirmatif débutant par *ja* où le sujet précède le verbe flechi, fait défaut.

On assiste avec *ja* à une resémantisation en particule énonciative servant à renforcer la force illocutoire de l'énoncé. Dans ce cas, comme pour *mar* (Cerquiglini 1976) et *si* (Marchello-Nizia 1985), l'élément en question occupe la place de fondement (Skårup 1975), déclenchant la postposition d'un sujet exprimé (voir nos exemples (1) et (2)). *Ja* terme de polarité s'est maintenu pour autant (voir (3)). Nous adoptons l'analyse générativiste de Vance (1997), selon qui Spec CP – la place de fondement – n'était pas projeté obligatoirement en ancien français. Puisqu'il doit être légitimé à l'intérieur d'une structure en IP, la montée de *ja* en Spec CP n'intervenait que s'il possédait le statut d'une particule énonciative.

Étant donné la disparité entre la nature des textes témoins de ces deux époques, l'identité de ces résultats avec ceux obtenus pour les textes en prose du XIII<sup>ème</sup> indique que les modifications stylistiques apportées à la syntaxe par les auteurs de textes poétiques n'étaient pas sans limites.